

DEC181662DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional de la délégation Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès et de Mme Karine Argento, délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} avril 2018

Le délégué régional
Younis Hermès